

### AR Prefecture

005-210501268-20230626-DCM2023\_04\_01-DE Recu le 29/06/2023

# Commune de Rosans **Département des Hautes-Alpes**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 juin 2023 – 17h00 – Point 4 -

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 6 Nombre de suffrages exprimés : 9

# Délibération n°DCM2023-04-01

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY. Maire.

Date de la convocation: 19/06/2023

<u>Présents</u>: Céline HUGUES, Pierre MICHEL, Didier PACAUD, Nicolas ROSIN, Jean-François ROUSSOT, Lionel TARDY

<u>Absents excusés :</u> Vincent BERTOLDO pouvoir à Didier PACAUD, Annick BESSIERE pouvoir à Nicolas ROSIN, Boris MONNIER pouvoir à Jean-François ROUSSOT

Absent(e)s: Nadège CETTOUR, Dominique GUEYTTE

Secrétaire de séance : Nicolas ROSIN

## Objet: Eau et Assainissement - Tarifs 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment son article 13-11 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Rosans du 19 octobre 2020 relative aux tarifs 2021 de l'eau et de l'assainissement ;

## Le Maire expose :

Le budget annexe de l'eau potable et de l'assainissement doit couvrir les charges relatives au maintien en état de ses installations, aux amortissements des différents équipements, et aux charges de fonctionnement afférentes.

La section de fonctionnement du budget annexe de l'eau potable et de l'assainissement est en déficit structurel.

Ce déficit était de 29 412,10 € au compte administratif 2022.

### AR Prefecture

005-210501268-20230626-DCM2023\_04\_01-DE Reçu le 29/06/2023

En conséquence, le Maire propose de réévaluer les tarifs de l'eau et de l'assainissement selon les tarifications indiquées ci-après pour une application aux facturations 2024 :

		Tarifs pour 120	Proposition	Tarifs pour 120
	Tarifs 2022	m3 en 2022	Tarifs 2024	m3 en 2024
Service de l'eau				
Part fixe	45 €		55€	
Part variable (€/m3)	0,63		0,78	
sous total EAU (€/m3 pour 120 m3)	1,01 €	120,60 €	1,24 €	148,60 €
Service de l'assainissement				
Part fixe	40 €		45 €	
Part variable (€/m3)	0,67		0,79	
sous total ASSAINISSEMENT (€/m3 pour 120 m3)	1,00 €	120,40 €	1,17 €	139,80 €
Redevances (agence de l'eau)				
pollution domestique prix€/m3	0,28		0,28	
modernisation réseau prix€/m3	0,16		0,16	
Sous total redevances	0,44	52,80 €	0,44	52,80 €
TOTAL	2,45 €	293,80 €	2,84 €	341,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

▶ **Décide** d'adopter les tarifications proposées à compter du 1er janvier 2024 :

	Service de l'eau	Service d'assainissement collectif
Part fixe (€ par an)	55,00 €	45,00€
Part variable (€/m3)	0,78 €	0,79 €

> Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cet objet

Pour: 9 Contre: Abstention:

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire.

Publié le : 29/06/2023

Lionel TARDY, Maire.